



DOSSIER PRESSE

JEUDI 2 OCTOBRE 2008
LAUSANNE

**LANCEMENT OFFICIEL DU PROGRAMME
INTERREG IV A France-Suisse 2007-2013,
PROGRAMME DE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENE**

**Interreg**
FRANCE-SUISSE

AIN | BERNE | DOUBS | GENÈVE | HAUTE-SAVOIE | JURA | JURA CH | NEUCHÂTEL | TERRITOIRE-DE-BELFORT | VALAIS | VAUD



SOMMAIRE

COMMUNIQUE

■ INTERREG, vecteur de coopération transfrontalière

INTERREG IV France - Suisse 2007 - 2013,

- à retenir
- en chiffre et en pratique
- un nouvel objectif, trois priorités

VOS CONTACTS



rhôneAlpes



Communiqué

INTERREG, vecteur de la coopération transfrontalière

INTERREG IV France - Suisse soutient les projets transfrontaliers et le développement équilibré et durable des territoires frontaliers.

INTERREG IV 2007 - 2013 fait suite à trois générations de programmes qui ont permis de nouer des partenariats et fourni aux acteurs locaux un cadre et des moyens pour réaliser des projets transfrontaliers qui ont souvent eu des effets directs sur la vie des habitants tant dans l'Arc jurassien que dans le Bassin lémanique. Pour mémoire, dans la précédente période, entre 2000 et 2006, ce sont 190 projets qui ont été soutenus dans les domaines de l'innovation comme de l'aménagement du territoire, du développement durable ou des services à la population.

Une priorité de l'Union européenne

Pour la période 2007-2013, l'Union européenne a fait de la coopération territoriale un des objectifs prioritaires de sa politique de cohésion économique et sociale en renforçant son intervention sur toutes les frontières internes, externes et maritimes du territoire européen.

Les nouveaux programmes de coopération transfrontalière INTERREG IV soutiennent des projets transfrontaliers innovants et pérennes, capables de produire un effet d'entraînement sur le développement des espaces de coopération, en améliorant la qualité de vie des populations transfrontalières.

La dotation européenne pour le programme INTERREG IV France-Suisse a plus que doublé (55 M€ de Fonds FEDER) et renforce ainsi les moyens de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique pour mieux agir ensemble.

Un engagement de la Nouvelle Politique Régionale suisse

La Nouvelle Politique Régionale suisse vise à adapter les conditions cadres économiques régionales aux changements structurels. Les programmes INTERREG ainsi que d'autres programmes de développement, sont désormais intégrés à la Loi fédérale sur la Politique Régionale.

Pour pouvoir faire appel aux subventions fédérales Interreg, les projets doivent engendrer des retombées économiques dans la région frontalière concernée et stimuler sa capacité compétitive et innovatrice. Les champs d'application de la politique européenne de coopération et de la politique régionale suisse n'étant pas en parfaite adéquation, les cantons ont la possibilité de financer de manière autonome les projets transfrontaliers qui seraient hors du champ de la politique régionale mais dont le type d'action est prévu par le programme opérationnel France-Suisse.

Un nouvel objectif, trois priorités

Le programme INTERREG IV s'est donné pour objectif de renforcer la capacité d'innovation transfrontalière en favorisant un développement durable de l'espace de coopération. Cet objectif s'articule autour de 3 priorités :

- Economie, Innovation, Formation.
- Aménagement coordonné des territoires, Transport, environnement.
- Qualité de vie, Attractivité, Services.



rhône-Alpes



Le programme, à retenir

Le programme INTERREG IV France - Suisse :

- **Un espace unique de coopération**, qui rassemble les territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique.
- **Un diagnostic**, qui constate qu'en dépit de leurs différences institutionnelles ou organisationnelles, des tensions concurrentielles qui peuvent exister, les territoires français et suisses de l'espace de coopération sont confrontés à des problématiques communes dans des secteurs d'activité similaires.
- Un enjeu de développement, qui incite à renforcer la dynamique de coopération en favorisant la mise en réseau des acteurs et des structures pour tirer parti des aspects les plus positifs de la frontière
- **Des objectifs à atteindre**, qui visent à inscrire le développement de l'espace de coopération dans une dynamique de développement durable favorisant l'innovation dans les domaines de :
 - la compétitivité économique
 - l'adaptation et la qualification des ressources humaines
 - l'aménagement coordonné du territoire
 - l'offre de transports publics
 - la préservation de l'environnement
 - la qualité de la vie, en développant l'offre de services transfrontaliers et en valorisant l'offre touristique et culturelle.

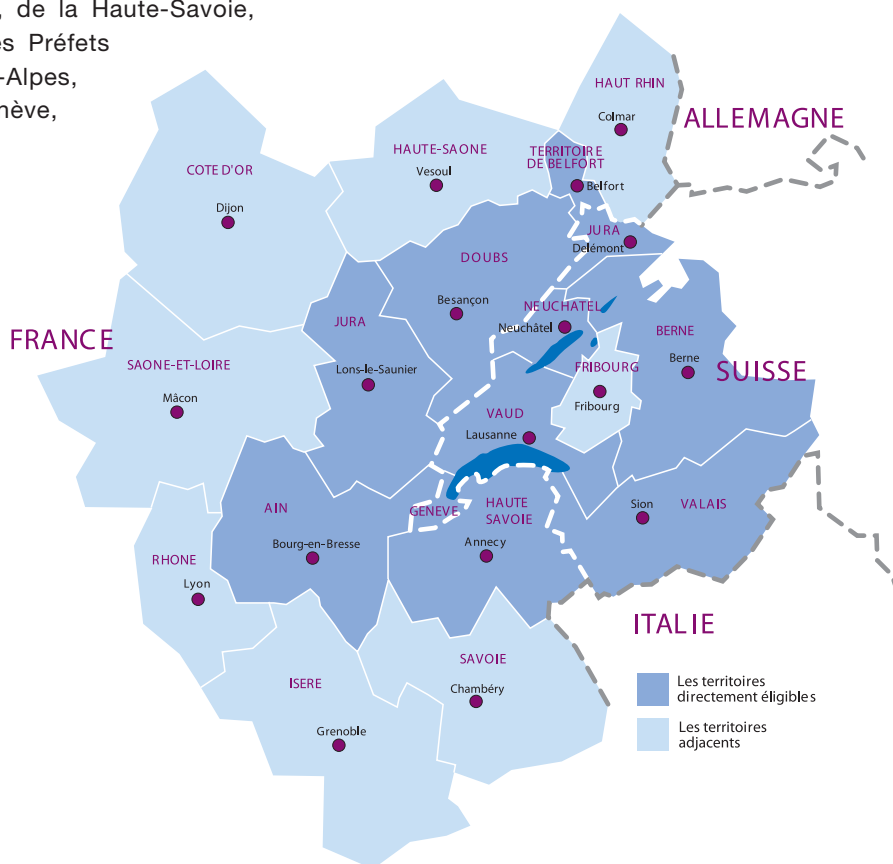
Les résultats à atteindre en 2013 ont été quantifiés par secteur d'intervention. Tous les projets y participent par le biais d'indicateurs.

■ Un partenariat

Le programme est mis en œuvre sous la responsabilité de la Région Franche-Comté, autorité de gestion, et des Coordinations régionales suisses Arc jurassien et Bassin lémanique pour ce qui concerne les financements suisses, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain, du Doubs, de la Haute-Savoie, du Jura et du Territoire de Belfort, les Préfets des régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, les Cantons de Berne, du Jura, de Genève, de Neuchâtel, du Valais, de Vaud.

L'espace unique de coopération

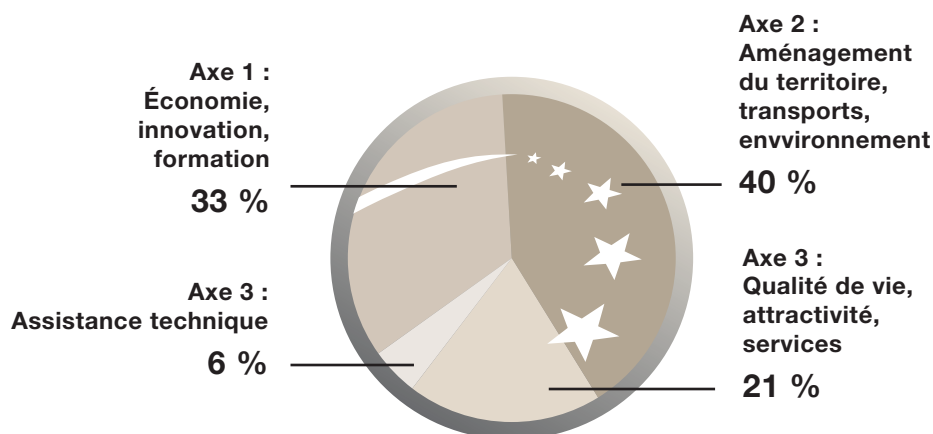
- 4,7 millions d'habitants concernés entre Arc Jurassien et Bassin Lémanique
- 37 313 km² de superficie
- 2,2 millions d'actifs
- Près de 80 000 travailleurs frontaliers



INTERREG IV France - Suisse 2007 - 2013, en chiffres

- **La contribution européenne** provenant du fonds européen de développement régional (FEDER) s'élève à **55 M€** sur un budget global de **90,2 M€** auquel les deux Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, les 5 Départements, l'Etat, les autres collectivités, les partenaires publics ou privés contribuent pour un montant de **35 M€** (partie française des projets).
- **La contribution de la Confédération et des Cantons suisses** se monte à hauteur respective de **6 M€** (10 M de CHF) et **7,2 M€** (12 M de CHF) (partie suisse des projets).

Répartition par axes d'intervention



Un nouvel objectif, trois priorités

Le programme INTERREG IV est construit autour de 3 axes, eux-mêmes déclinés en mesures :

- Economie, Innovation, Formation.
- Aménagement coordonné des territoires, Transport, Environnement.
- Qualité de vie, Attractivité, Services.

Pour des interventions visant à soutenir...

- L'appui aux entreprises, partenariats entre entreprises et organismes de recherche.
- L'adaptation des ressources humaines aux évolutions des métiers et du marché de l'emploi.
- Le développement coordonné de l'aménagement.
- L'amélioration de l'offre de transport.
- La préservation et la valorisation des ressources du patrimoine naturel et paysager.
- L'expérimentation et le développement de réponses innovantes à la demande de services à la population.
- Le développement et la promotion d'une offre transfrontalière, touristique, culturelle et de loisirs.
- La sensibilisation aux risques.

Mémo

Entre 2001 et 2006, 21 M€ de FEDER, 34 M€ de contreparties nationales françaises, 6 M€ de crédits fédéraux et 19 M€ de contreparties nationales suisses ont permis de soutenir 190 projets dans l'Arc Jurassiens et le Bassin Lémanique.

En pratique, qui peut bénéficier du soutien d'Interreg IV ?

Le projet doit :

- Être transfrontalier,
- Être localisé dans l'espace de coopération,
- S'inscrire dans la dynamique du programme,
- Être réalisé entre 2007 et 2013,
- Intégrer une dimension durable,
- Satisfaire aux règles d'éligibilité des dépenses.

Les bénéficiaires potentiels :

- Collectivités publiques et leurs groupements
- Organismes publics et privés
- Entreprises, organismes professionnels, organisations socio-économiques,
- Associations,
- Etablissements de formation ou de recherche
- Coopératives, entreprises agricoles ou sylvicoles,
- ...

A titre d'exemples, sur le programme précédent...

REVE JURA LEMAN dans le domaine de l'énergie

Ce projet, porté par Energie Cité en France et le CREM de Martigny en Suisse, visait à améliorer les performances énergétiques et limiter les émissions de CO2 des bâtiments publics de 16 collectivités françaises et suisses.

Coût total : 3 000 000 € - Subvention FEDER : 691 000 € - Subvention fédérale : 77 500€

AOC Bois du Jura dans le domaine de l'agriculture

Porté par l'association pour le développement des industries du bois (ADIB) en France et par l'association suisse pour l'AOC Bois du Jura en Suisse, ce projet avait pour objectif la reconnaissance d'une AOC pour des épicéas et sapins de l'Arc Jurassien, aux qualités spécifiques.

Coût total : 415 319 € - Subvention FEDER : 58 855 € - Subvention fédérale : 51 613 €.

Elaboration d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevois dans le domaine territorial

Porté par le Syndicat d'Etudes du Genevois Haut Savoyard en France et par le canton de Genève en Suisse, ce projet avait pour objectif la définition et la mise en œuvre d'une politique coordonnée dans cet espace ainsi que le développement des services à la population (formation, santé, culture ...).

Coût total : 809 000 € - Subvention FEDER : 240 500 € - Subvention fédérale : 66 000 €

TENECI – SERVASTIC dans le domaine de la recherche et développement

Porté par l'Université de Franche-Comté en France et par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Suisse, ce projet avait pour objectif de concevoir et développer une aide à la décision dans le domaine de la neurologie.

Coût total : 621 000 € - Subvention FEDER : 169 000 € - Subvention fédérale : 90 300 €.

Il a permis la création de l'entreprise Covalia Interactive à Besançon (une dizaine de salariés), qui porte aujourd'hui avec l'EPFL le projet SERVASTIC (dans le programme INTERREG IV, projet déjà programmé), qui a pour objectif de développer des systèmes d'assistance médicale à distance. Il devrait créer 5 emplois.

Coût total : 855 000 € - Subvention FEDER : 409 100 € - Subvention fédérale : 62 500 €.



Vos contacts

Le programme INTERREG IV France - Suisse :

Autorité de gestion

Région Franche-Comté
4, Square Castan
25031 Besançon cedex

Coordination régionale Arc Jurassien :

Rue de la Paix 13
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. +41 (0)32 889 76 19

Coordination régionale Bassin Lémanique :

Norbert Zufferey
Office des affaires extérieures
Rue de la Paix 6
CH-1014 Lausanne
Tél. +41 (0)21 316 40 78

Secrétariat technique conjoint INTERREG IV France-Suisse

En France

Région Franche-Comté
4, Square Castan
25 031 Besançon cedex
Tél. +33 (0)3 81 61 55 27

En Suisse

Rue de la Paix 13
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. +41 (0)32 889 76 19

interreg.IV@franche-comte.fr

interreg.IV@ne.ch

www.interreg-francesuisse.org
(en ligne à partir du 2 octobre 2008)

Toutes les infos pour construire votre dossier et les documents utiles à télécharger :

- Processus d'élaboration du projet
- Fiche de dépôt de projet
- ...

Tous les documents de référence :

- Programme opérationnel INTERREG IV France-Suisse 2007-2013
- Document de mise en œuvre
- Manuel de procédures
- Décret 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Loi sur la Politique Régionale suisse



rhônealpes



ine.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTE



JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

